



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2022/09-16

**PARCELLE COMMUNALE AS 175 - CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS
POUR L'ENFOUISSEMENT DES CABLES AÉRIENS - APPROBATION DE LA CONVENTION**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2022/09-16

**PARCELLE COMMUNALE AS 175 - CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS
POUR L'ENFOUISSEMENT DES CABLES AÉRIENS - APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, expose au conseil :

Dans le cadre du prolongement du Réseau Express Vélo phase 2 au droit du chemin de Verchant, les travaux de création de la piste cyclable induisent un déplacement de 2 coffrets électriques.

Ainsi, ENEDIS doit procéder au déplacement de ces 2 coffrets électriques qui sont situés sur une parcelle communale AS 175.

Ces travaux permettront d'enfouir les câbles aériens afin d'améliorer la qualité de desserte d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Ces travaux de déplacement d'ouvrage doivent emprunter la parcelle communale AS 175.

Une convention de servitude de passage a été établie, qui nécessite à cet effet, l'accord de la ville.

Cette convention instaure une indemnité au propriétaire qui l'accepte, d'une indemnité unique et forfaitaire de 50 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider cette convention avec ENEDIS,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

